

# RAVALEMENT DES FAÇADES

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Douarnenez Communauté a inscrit à son budget une aide au ravalement des façades des immeubles **de plus de 10 ans situés dans les périmètres définis** en concertation avec les communes (*voir verso*).

## POUR QUI ? ET QUELS PROJETS ?

Sont concernés **les propriétaires ou locataires** (*avec l'accord de leurs propriétaires*) de résidences principales ou secondaires, et tout bâtiment occupé au titre d'une activité professionnelle (*à l'exclusion des vitrines et devantures commerciales ou assimilés*).

Le projet doit prévoir, à minima, le ravalement de la façade principale visible de la voie publique.

Rue Monte-au-Ciel  
avant ravalement



Rue Monte-au-Ciel  
après ravalement



## MONTANT DE L'AIDE\*

Le montant de la subvention tiendra compte **de la surface à raveler** (*aide forfaitaire de 8€/m<sup>2</sup> de surface visible de la voie publique*) et **du nombre d'ouvertures** mises en peinture déclaré au dépôt de la demande de subvention.

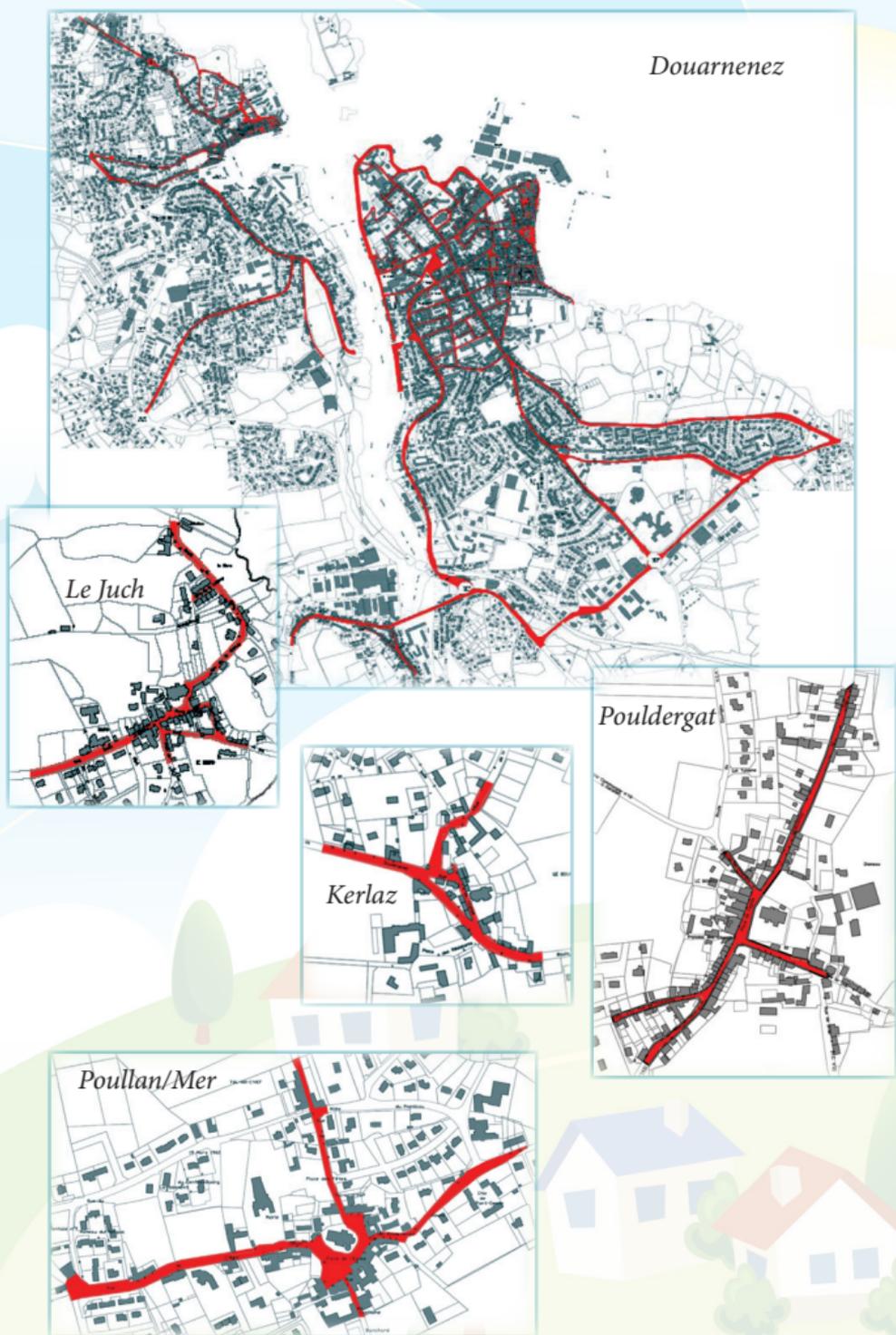
- **Plafonnement de l'aide à 1 000 €** dans le cas où la totalité des façades, et pignons visibles, sera ravalée.
- **Plafonnement de l'aide à 500 €** dans le cas d'un ravalement partiel, avec réalisation à minima de la façade principale visible de la rue.

\* Une subvention, sur un même immeuble, une fois tous les dix ans.

**DÉPÔT DU DOSSIER AVANT  
LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX**

# LES PÉRIMÈTRES ÉLIGIBLES\*

\* Précisions sur les périmètres éligibles en contactant le Service Habitat ou en téléchargeant les plans sur : [www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr) (rubrique Habitat / Habitat Privé / Propriétaires occupants).



Douarnenez Communauté  
Service Habitat  
75, rue Ar Véret - CS 60007  
29177 Douarnenez Cedex  
02 98 74 49 49

[habitat.conseil@douarnenez-communaute.fr](mailto:habitat.conseil@douarnenez-communaute.fr)  
[www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr)